



COMMISSION REGIONALE GESTION DES COMPETITIONS FEMININES

PROCES VERBAL N°3

Réunion Plénière du : vendredi 13 septembre 2019

A: 10h00

Lieu: LFN à LISIEUX

Président : M. Lionel CHANDELIER

Membres présents: Mmes PORTELLO Françoise, BEUDIN Marie-Yvonne, BOUREL Valérie.

RECOURS

Les décisions ci-après de la commission sont susceptibles de recours auprès de la commission Régionale d'Appel dans le délai de 7 jours du lendemain du jour de la notification, sous l'une des formes définies à l'article 190 des Règlements Généraux de la Ligue de Football de Normandie.

ADOPTION DU PROCES VERBAL

La Commission procède à l'adoption du :

- PV N° 01 du 16 août 2019 mis en ligne le 27 août 2019 sur le site de la L.F.N.

HOMOLOGATIONS

COUPE DE FRANCE FEMININE – Saison 2019/2020 1er Tour du 08 septembre 2019

- MALADRERIE OS / US GAVRAY
- La Commission jugeant en première instance:
- enregistre le forfait déclaré de l' US GAVRAY,
 - donne match perdu par forfait à l' US GAVRAY sur le score de 0 but à 3, pour en faire bénéficier MALADRERIE OS sur le score de 3 buts à 0,
 - inflige une amende de 30€ à l' US GAVRAY,
 - dit que MALADRERIE OS est qualifié pour le prochain tour de la compétition.

- US PORTAISE / US DUCEY ISIGNY

La Commission jugeant en première instance:

- enregistre le forfait déclaré de l' US PORTAISE,
- donne match perdu par forfait à l' US PORTAISE sur le score de 0 but à 3, pour en faire bénéficier l' US DUCEY ISIGNY sur le score de 3 buts à 0,
- inflige une amende de 30€ à l' US.PORTAISE,
- dit que l' US DUCEY ISIGNY est qualifié pour le prochain tour de la compétition.

- FC PAYS NEUBOURG / GD QUEVILLY FC

La Commission jugeant en première instance:

- enregistre le forfait déclaré du GD QUEVILLY FC,
- donne match perdu par forfait au GD QUEVILLY FC sur le score de 0 but à 3, pour en faire bénéficier

le FC PAYS NEUBOURG sur le score de 3 buts à 0,

- inflige une amende de 30€ au GD QUEVILLY FC,
- dit que le FC PAYS NEUBOURG est qualifié pour le prochain tour de la compétition.

- AST. DEAUVILLE / GISORS FC G.V.N 27

La Commission jugeant en première instance:

- enregistre le forfait déclaré du GISORS FC G.V.N.27,
- donne match perdu par forfait au GISORS FC G.V.N.27 sur le score de 0 but à 3, pour en faire bénéficier l' AST DEAUVILLE sur le score de 3 buts à 0,
- inflige une amende de 30€ au GISORS FC G.V.N.27,
- dit que l' AST DEAUVILLE est qualifié pour le prochain tour de la compétition.

- ST JEAN FRESQUIENNES / STADE MALHERBE CAEN

La Commission jugeant en première instance:

- enregistre le forfait déclaré de ST JEAN FRESQUIENNES,
- donne match perdu par forfait au ST JEAN FRESQUIENNES sur le score de 0 but à 3, pour en faire bénéficier le STADE MALHERBE CAEN sur le score de 3 buts à 0,
- inflige une amende de 30€ au ST JEAN FRESQUIENNES,
- dit que le STADE MALHERBE CAEN est qualifié pour le prochain tour de la compétition.

- US EPOUVILLE F / CS GRAVENCHON

La Commission jugeant en première instance:

- enregistre le forfait déclaré du CS GRAVENCHON,
- donne match perdu par forfait au CS GRAVENCHON sur le score de 0 but à 3, pour en faire bénéficier l' US EPOUVILLE F sur le score de 3 buts à 0,
- inflige une amende de 30€ au CS GRAVENCHON,
- dit que l' US EPOUVILLE F est qualifié pour le prochain tour de la compétition.

- TOURVILLE-ARQUES / LE HAVRE CAUCRIAUVILLE S

- BAYEUX FC / CAEN SUD OUEST

- ST MUNICIPAL. HAYTILLON / USON MONDEVILLE

- FOOT 50 FEMININ / PAYS GRANVILLAIS

- US AVRANCHES MSM / S.ST DOMFRONTAISE

- AS CANTON D'ARGUEIL / YVETOT AC

- CINGAL FC / CS CARENTANAIS

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

ORGANISATION du 2ème tour

La Commission procède au tirage du 2ème tour de la compétition. Les matchs, fixés le dimanche 06 octobre 2019 à 13H00, se déroulent sur le terrain du club premier nommé.

- FC PAYS NEUBOURG / FC ROUEN 1899
- ST VALERY EN CAUX / US QUEVILLY ROUEN METROPOLE
- ES TOURVILLE-ARQUES / FC FEMININ ROUEN P.E
- CS THIBERVILLE / ESM GONFREVILLE
- SPN VERNON / AS ROUTOT
- US EPOUVILLE / AST DEAUVILLE
- YVETOT AC / O PAVILLAIS
- CS BEAUMONT / EVREUX FC 27
- USON MONDEVILLE / STADE MALHERBE CAEN
- CS CARENTANAIS / AG CAENNAISE
- FC MIXTE CONDE EN NORMANDIE / OC BRIOUZE
- AS IFS / AS DE CHERBOURG FB
- US AVRANCHES MSM / FC FLERS
- US DUCEY ISIGNY / BAYEUX FC
- ALENCONNAISE 61 / MALADRERIE OS
- STE CROIX ST LO / FOOT50 FEMININ

CLUB EXEMPT

- LE HAVRE AC (D2)

COUPE DE NORMANDIE U18 FEMININE – Saison 2019/2020

ENGAGEMENTS - DEROULEMENT

La Commission dénombre l'engagement de 9 équipes.
Le calendrier général du déroulement de la compétition est établi comme suit:

1er Tour: le 26 octobre 2019

- 2 équipes participantes = **1 vainqueur**
- 7 équipes exemptes

2ème Tour: le 25 avril 2020

- 8 équipes participantes : le vainqueur du 1er tour + 7 équipes rentrantes = 4 rencontres
- 4 vainqueurs**

½ de Finale: le 23 mai 2020

- 4 équipes participantes : les 4 vainqueurs du 2ème tour = 2 rencontres
- 2 vainqueurs**

Finale:

- 2 équipes participantes
- 1 vainqueur**

***Le 8ème de Finale est supprimé vu le faible nombre de clubs participants à la Coupe de Normandie U18 Féminine.**

La journée du 16 novembre 2019 est transformée en MR.

ORGANISATION du 1er Tour

La Commission procède au tirage du 1er tour de la Compétition. Les matchs fixés le samedi 26 octobre 2019 à 15H00, se déroulent sur le terrain du club premier nommé.

- FOOT 50 FEMININ / STADE MALHERBE CAEN

Clubs exempts : FC ROUEN 1899, EVREUX FC 27, LE HAVRE AC, FC FLERIEN, AG CAENNAISE, AS de CHERBOURG, US QUEVILLY ROUEN METROPOLE.

COUPE DE NORMANDIE U16 FEMININE - Saison 2019/2020

ENGAGEMENTS - DEROULEMENT

La Commission dénombre l'engagement de 25 équipes.

Le calendrier général du déroulement de la compétition est établi comme suit:

1^{er} Tour: le 26 octobre 2019

- 18 équipes participantes = 9 rencontres = **9 vainqueurs**
- 7 équipes exemptes

2^{ème} Tour: le 16 novembre 2019

- 16 équipes participantes : les 9 vainqueurs du 1er tour + 7 équipes rentrantes = 8 rencontres
- 8 vainqueurs**

1/4 de Finale: le 25 avril 2020

- 8 équipes participantes : les 8 vainqueurs du 2^{ème} tour = 4 rencontres
- 4 vainqueurs**

1/2 de Finale: le 23 mai 2020

- 4 équipes participantes : les 4 vainqueurs des 1/4 = 2 rencontres
- 2 vainqueurs**

Finale :

- 2 équipes participantes
- 1 vainqueur**

ORGANISATION du 1er Tour

La Commission procède au tirage du 1er tour de la Compétition. Les matchs fixés le samedi 26 octobre 2019

à 15H00, se déroulent sur le terrain du club premier nommé.

- FC ROUEN 1899 11 / ST SEBASTIEN FOOT
- SU DIVES CABOURG FB / SC OCTEVILLE SUR MER
- FC FEMININ ROUEN P.E / ROUEN SAPINS FC
- US ALENCONNAISE 61 / CS COUTANCAISE
- FC ARGENTAN / AG CAENNAISE
- US GUERINIERE / US GRANVILLAISE 11
- BAYEUX FC / CAEN SUD OUEST
- AS MAGNY / MALADRERIE OS
- CA LISIEUX P.A / US DUCEY ISIGNY

Clubs exempts : LE HAVRE AC, CS THIBERVILLE, EVREUX FC 27, AS de CHERBOURG, FC LE TRAIT DUCLAIR, US AVRANCHES MSM, US QUEVILLY ROUEN METROPOLE.

REPORTS DE MATCHS

CHAMPIONNAT R2 FEMININ

Groupe B

- GISORS FC G.V.N.27 / FC FEMININ ROUEN P.E (2)

La rencontre du 15 septembre 2019 est reportée au 06 octobre 2019 à 12H30.

Groupe F

- AG CAENNAISE (2) / FC SUD OUEST CAEN

La rencontre du 15 septembre 2019 est reportée au 06 octobre 2019 à 15H00.

COURRIERS

Courriels pour une demande de changement d'horaire:

- AS ROUTOT (R1F)
- EVREUX FC 27 (R1F)
- US GAVRAY (R2F)
- PAYS GRANVILLAIS (R2F)
- ST VALERY EN CAUX (R2F)
- CS CARENTANAIS (R2F)
- AS CANTON D'ARGUEIL (R2F)

PAYS GRANVILLAIS (R2F): courriel du 9 septembre 2019 pour une déclaration d'entente.

ESM GONFREVILLE (U18F) : courriel du 3 septembre 2019 informant la Commission Régionale des Compétitions Féminines de son désengagement du Championnat U18 FEMININ.

PEPEPCO : courriel du 11 septembre 2019 concernant le règlement du Championnat R2 F.
La Commission Régionale des Compétitions Féminines l'a informé que le règlement était sur le site de la L.F.N. (voir annexe 9).

Prochaine réunion plénière le vendredi 11 octobre 2019 à 10H00. - LFN à LISIEUX.

Le Président
Lionel CHANDELIER.



La secrétaire
Marie-Yvonne BEUDIN.

